

CONTEXTE

L'application du comptable public produisant le Compte Financier Unique est indisponible lors de l'élaboration du budget primitif en raison d'une défaillance matérielle. Le CFU définitif ne peut donc être établi, ni les résultats votés. Les budgets primitifs 2026 présentent ainsi la particularité d'intégrer une reprise anticipée des résultats.

Le budget primitif 2026 est présenté dans un environnement marqué par de fortes incertitudes économiques, géopolitiques et fiscales, ainsi que par les transformations profondes du tissu industriel local. Entre la réduction progressive des ressources liées aux réformes nationales, l'augmentation de certaines charges obligatoires et l'impact à venir du démantèlement d'installations industrielles majeures, la collectivité doit faire face à une baisse annoncée de ses marges de manœuvre. Malgré ce contexte exigeant, la Ville de Port-Jérôme-sur-Seine conserve une situation financière solide grâce aux efforts constants de maîtrise des dépenses, à une dette durablement sécurisée et à une politique active de recherche de subventions. Le budget présenté poursuit un objectif clair : garantir la continuité et la qualité du service public, accompagner les transitions écologique, énergétique et numérique, soutenir la solidarité et l'attractivité du territoire, et maintenir la capacité d'investissement indispensable à la préparation de l'avenir.

La Ville poursuit une politique rigoureuse de maîtrise des charges à caractère général en optimisant ses achats via les groupements de commandes, en rationalisant les marchés publics et en modernisant les procédures d'achat pour gagner en efficacité. Parallèlement, la redéfinition de certains contrats et le recours à des partenariats, comme la concession du cinéma, contribuent à abaisser durablement les dépenses. Ces actions coordonnées permettent de limiter l'impact des hausses nationales et de préserver les marges nécessaires au maintien de la qualité du service public.

La Ville parvient à maîtriser sa masse salariale malgré un contexte marqué par la hausse des cotisations CNRACL, des assurances et des contraintes réglementaires, grâce à une gestion fine des effectifs et à des réorganisations ciblées. Elle continue néanmoins à faire évoluer ses équipes, notamment sous l'effet du Glissement-Vieillesse-Technicité (avancements, NBI, régime indemnitaire), qui accompagne les parcours professionnels et soutient la motivation des agents.

La Ville maintient son soutien aux associations, en adaptant les subventions aux besoins réels de fonctionnement et en garantissant une gestion transparente et responsable de ces aides, essentielles à la vitalité sociale, culturelle, éducative et sportive du territoire.

La collectivité confirme une stratégie de recettes prudente et responsable, en maintenant des taux d'imposition raisonnables au regard des moyennes nationale et départementale, tout en appliquant des tarifs modérés afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants. Elle poursuit parallèlement une recherche active de financements extérieurs pour soutenir ses investissements, dans un contexte où chaque ressource compte. Ces choix permettent de concentrer l'effort public sur deux axes majeurs : la solidarité, à travers une participation soutenue au CCAS, et la transition écologique et énergétique, notamment via le Schéma Directeur d'Aménagement Lumières (SDAL) ou la rénovation énergétique. Malgré un contexte perturbé et des marges de manœuvre fragilisées, la Ville parvient à maintenir un haut

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

niveau de qualité des services rendus et à bâtir un programme d'investissements cohérent avec les enjeux écologiques, énergétiques et numériques du mandat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 30 763 454 €

	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
RECETTES	25 274 232 €	25 514 245 €	25 914 713 €
DÉPENSES	26 016 014 €	25 728 055 €	25 620 628 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-741 782 €	786 190 €	294 085 €
RÉSULTAT N-1 REPORTÉ	6 400 812 €	5 967 030 € ⁽¹⁾	6 753 220 €
RÉSULTAT CUMULÉ	5 659 030 €	6 753 220 €	7 047 305 €

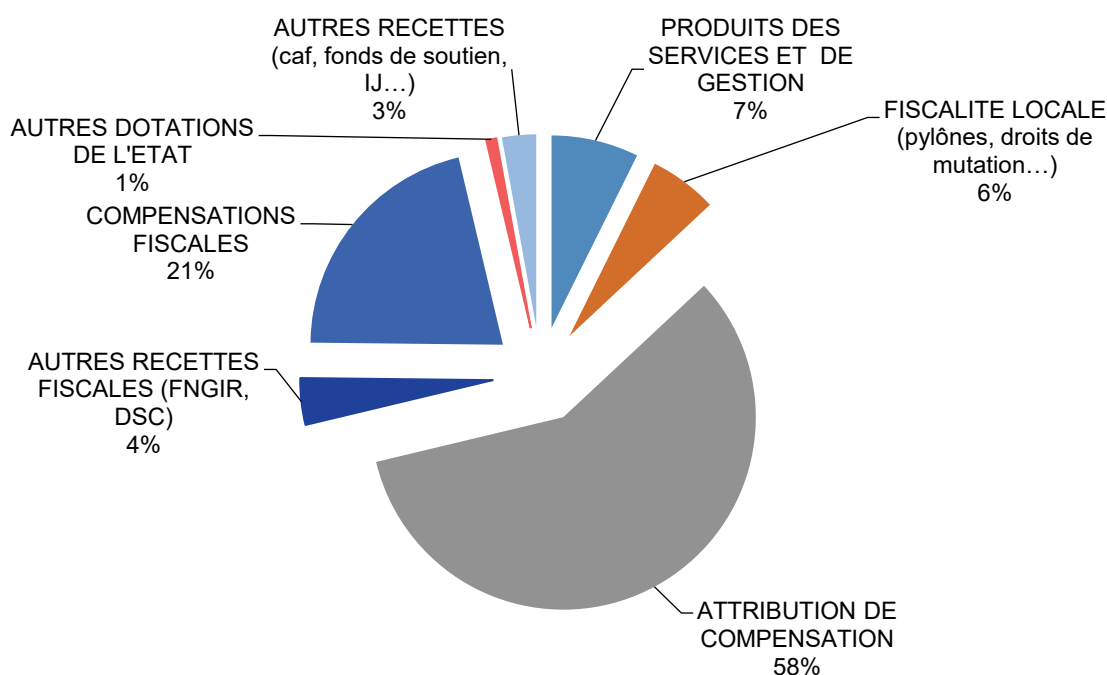
(1) Résultat du budget principal + résultats des budgets annexes réintégrés dans le budget principal

	BP 2026	RESULTAT REPORTÉ	BUDGET TOTAL
RECETTES	24 520 856 €	6 242 598 € ⁽²⁾	30 763 454 €
DÉPENSES	30 763 454 €		30 763 454 €

(2) Résultat 2025 - besoin de financement

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent selon le graphique ci-dessous :



En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

L'attribution de compensation, fiscalité reversée par Caux Seine Agglo à Port-Jérôme-sur-Seine, d'un montant de 14 097 604 euros, représentent ainsi 58% des recettes réelles de fonctionnement. La Dotation de Solidarité Communautaire est prévue pour 34 003 euros.

Pour les contributions directes locales, les taux et abattements fiscaux restent stables.

	PJ2S
TH	3,71 %
FB	14,96 % + 25,36 % = 40,32%
FNB	28,45 %

La fiscalité locale représente les impôts directs, les droits de mutation, la taxe pour les pylônes électriques, les droits de place et la taxe sur la consommation finale d'électricité pour un montant de 1 383 104 euros.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), compensant les conséquences de la réforme de la fiscalité locale, est prévu pour un montant de 793 978 euros.

La dotation forfaitaire a été maintenue et bonifiée pendant 3 ans grâce à la création de la commune nouvelle en 2016. En 2019, la dotation a fortement baissé, passant de 327 877 euros à 103 590 euros. De 2020 à 2023, la collectivité n'a perçu que la Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de 21 353 euros par an. En 2023, la part dynamique de la population de la dotation forfaitaire, attribué pour un montant de 1 945 euros, est venue s'ajouter à la DSR. En 2024, la Ville a bénéficié de la Dotation forfaitaire de garantie pour 23 697 euros. Cette dotation est un mécanisme intégré à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui vise à assurer une certaine stabilité financière aux collectivités territoriales. Les communes nouvelles existantes bénéficient, à compter de 2024, d'une garantie de non-baisse de leur DGF globale calculée sur la base de celle perçue la dernière année de leur pacte de stabilité. Cette disposition protège de nombreuses communes nouvelles de la baisse -voire de la perte- de leur dotation de solidarité rurale. En 2025, la recette a été de 23 889 euros. Elle est prévue pour le même montant en 2026.

Les locaux industriels bénéficient désormais d'une diminution de 50 % de leur base imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette mesure vise à réduire le poids de l'impôt de production des industries dans un objectif de renforcement de leur compétitivité et d'attractivité du territoire français. Cette perte de ressources communales est donc compensée par une allocation. La loi de finances pour 2026 prévoit une baisse de 19,3 % de cette compensation. L'inscription sera de 5 114 000 euros.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle a connu une baisse significative en 2025. La loi de finances pour 2026 prévoit une forte baisse. Par prudence, il n'y a pas d'inscription budgétaire. Les autres dotations de l'État concernent le FCTVA sur le fonctionnement, les titres sécurisés, les participations pour les élections, le service minimum d'accueil... à hauteur de 61 098 euros.

Pour 2026, la Ville percevra le premier remboursement du Dispositif de lissage Conjoncturel pour un montant de 117 815 euros.

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales sont en large baisse depuis quelques années. En 2026, elles sont prévues pour 105 800 euros. Une participation du Département pour l'utilisation des équipements sportifs par le Collège est prévue pour 15 000 euros.

Les produits des services ont été estimés à 1 203 904 euros. Il s'agit des prestations de restauration scolaire, de l'accueil de loisirs, de la garderie, des classes découvertes...

Les autres produits de gestion courante sont prévus pour 571 656 euros. Ces recettes concernent les loyers des immeubles municipaux et des cases commerciales, la location des salles des fêtes, la facturation des charges pour les bâtiments mis à disposition, le reversement des excédents des lotissements...

Au titre des produits financiers, la collectivité percevra en 2026 un montant de 584 100 euros pour le fonds de soutien aux emprunts à risque et 5 905 euros pour les intérêts de placements de compte à terme. Les remboursements par la Sécurité sociale sont estimés à 50 000,31 euros et une enveloppe pour des produits exceptionnels est prévu pour 2 000 euros.

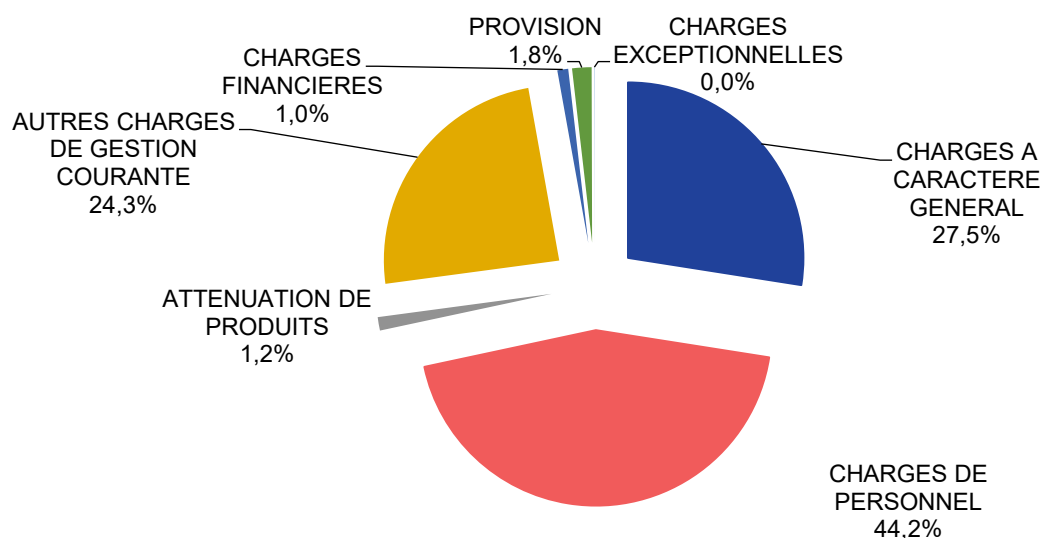
En 2026, la reprise d'une partie de la provision pour la rénovation énergétique pour financer les travaux est inscrite à hauteur de 50 000 euros.

Les opérations d'ordre sont de 307 000 euros.

Le résultat reporté est de 6 242 597,69 euros.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :



En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Les charges à caractère général sont prévues pour un montant de 6 233 087 euros. Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement des services publics : eau, électricité, chauffage, entretien des bâtiments, maintenance... Il est à noter que ces charges, même si elles sont en hausse par rapport au réalisé 2025, sont en baisse par rapport au BP de l'année précédente. Des augmentations significatives sont constatées sur certains nouveaux marchés, des dépenses liées à l'épisode climatique du début d'année augmentent le chapitre, des dépenses nouvelles comme pour la cybersécurité sont inscrites... Cependant, les efforts des services pour maîtriser le budget permettent de compenser une partie des augmentations.

Les dépenses de personnel augmentent par rapport au BP 2025 pour atteindre 10 016 536 euros. La masse salariale tient compte de l'augmentation de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Néanmoins, la deuxième hausse des cotisations à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) explique également l'évolution de la ligne budgétaire. Il s'agit d'une mesure progressive qui a commencé en 2025. Les taux seront :

- 2025 : 34,65 %
- 2026 : 37,65 %
- 2027 : 40,65 %
- 2028 : 43,65 %.

Cette augmentation des cotisations représente une charge supplémentaire pour les collectivités locales.

Les autres charges de gestion courante, hors participation au CCAS, concernent principalement les subventions aux associations, au SDIS, aux indemnités élus, les pass'capès, les pass'loisirs...Elles sont estimées à 3 109 810 euros.

Le budget principal participera au budget CCAS à concurrence de 2 400 000 euros. Cette participation est en hausse significative par rapport au réalisé 2025, qui était de 2 050 000 euros. Cela s'explique par l'augmentation des dépenses de personnel, notamment par rapport aux cotisations patronales.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
1 540 000 €	1 650 000 €	1 659 266 €	2 230 026 €	2 100 000 €	2 050 000 €	2 400 000 €

Les charges financières représentent 226 900 euros. Il s'agit essentiellement du remboursement des intérêts de la dette.

Le chapitre atténuations de produits comprend le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC), consistant à prélever une partie des ressources pour la reverser à d'autres collectivités moins favorisées, pour un montant estimé à 280 000 euros et le dégrèvement de taxe foncière sur le non-bâti pour les jeunes agriculteurs de 100 euros.

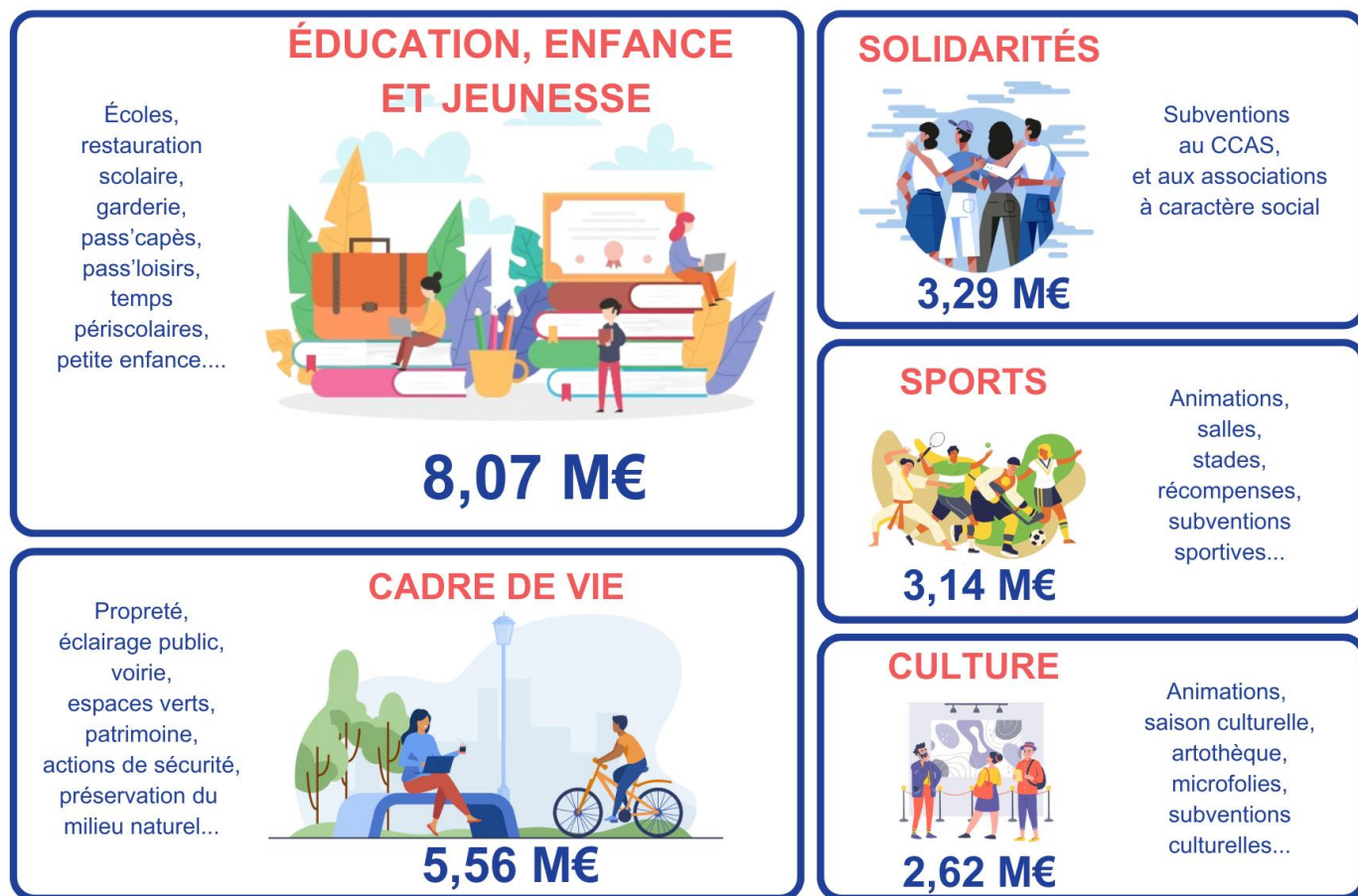
Les dépenses exceptionnelles pour 10 000 euros comprennent les titres annulés sur exercices antérieurs.

Il est prévu une provision de 405 000 euros pour les travaux d'économie d'énergie.

Budget primitif 2026

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Les dépenses réelles de fonctionnement par politiques publiques sont représentées de la manière suivante :



AUTOFINANCEMENT

L'excédent de recettes réelles par rapport aux dépenses réelles, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'épargne qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. Ce chiffre ajouté à la différence des opérations d'ordre constitue l'autofinancement.

Pour 2025, l'autofinancement est estimé à 7 775 021 euros.

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

SECTION D'INVESTISSEMENT : 12 572 941 €

	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
RECETTES	19 258 803 €	5 950 188 €	5 891 551 €
DÉPENSES	16 646 292 €	7 752 901 €	7 921 493 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 612 511 €	-1 802 713 €	-2 029 942 €
RÉSULTAT REPORTÉ	-691 917 €	2 381 785 € ⁽¹⁾	579 071 €
RÉSULTAT CUMULÉ	1 920 594 €	579 072 €	-1 450 870 €

(1) Résultat du budget principal + résultats des budgets annexes réintégrés dans le budget principal

	BP 2026	RESULTAT REPORTÉ	BUDGET TOTAL
RECETTES	13 426 460 €		13 426 460 €
DÉPENSES	11 975 590 €	1 450 870 €	13 426 460 €

Recettes réelles d'investissement

Les principales recettes réelles d'investissement sont constituées du Fonds de Compensation de la Taxe Valeur Ajoutée, des subventions d'équipement, des ventes patrimoniales...

Le Fonds de Compensation Taxe Valeur Ajoutée (FCTVA) est prévu pour 190 000,48 euros.

La perception de la taxe d'aménagement est estimée à 15 000 euros.

Les subventions d'équipement notifiées sont inscrites pour 2 154 831,03 euros, dont 1 379 674,03 euros de restes à réaliser.

Il est prévu le remboursement de l'avance de trésorerie du budget CCAS et des budgets annexes pour 760 900 euros.

Des cessions sont prévues pour 619 000 euros (Logement rue Edmond de Lillers, Logement rue 29 Ravel, Logement rue Coty, Terrain, véhicules et mobilier).

L'excédent de fonctionnement capitalisé est inscrit pour 804 707,49 euros.

Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement prévues sont :

- des immobilisations corporelles et incorporelles : 847 197 euros,
- des travaux de bâtiments, de voirie ou de terrains : 27 477 euros,
- les opérations pour 3 246 404 euros (dont certaines pour des enveloppes « révisions de prix »).

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Opération	Libellé	Montant (€)
201303	COEUR DE VILLE	182 800
201704	PLATEFORME FRIDA KAHLO	500
201710	SALLE TERRAY REFECTION (PARQUET)	501
201806	ERP- IOP ACCESSIBILITE	500
202001	AMENAGEMENT RUE JULES GUESDE	35 001
202003	DECI	500
202103	QUARTIER DES AVIATEURS	1 500
202104	BUDGET PARTICIPATIF	20 001
202106	TRANSITION ECOLOGIQUE	6 200
202107	TRANSITION ENERGETIQUE	1 000
202202	RESTAURATION SCOLAIRE EQUIPEMENTS	20 000
202203	ECLAIRAGE PUBLIC	40 001
202301	EGLISE ST OUEN RESTAURATION	100
202302	RELAMPING DES INSTALLATIONS SPORTIVES	2 000
202303	RENOVATION DU QUARTIER DAIZE	5 000
202306	VIDEOPROTECTION	2 000
202307	RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HOTEL DE VILLE	2 625 000
202401	LES TROIS COLOMBIERS – SON	100 000
202402	CABANES POUR JARDINS FAMILIAUX	100 000
202601	QUARTIER ST GEORGES – ETUDES	90 000
202602	AMENAGEMENT DE LA VALLÉE DU TÉLHUET	13 800

A ces investissements, viennent s'ajouter :

- le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à Caux Seine Agglo : 4 000 euros,
- le remboursement de cautions de logement : 10 000 euros,
- une avance de trésorerie pour l'immeuble Calypso pour 3 800 000 euros,
- une avance de trésorerie pour le foyer rue Dunant pour 400 000 euros,
- une avance de trésorerie pour le CCAS pour 500 000 euros.

Les restes à réaliser de 2025 représentent 733 511,09 euros.

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Le remboursement en capital est prévu à hauteur de 1 300 000 euros.

La synthèse de la dette se présente ainsi :

	01/01/2026
ENCOURS DE LA DETTE	10 274 048 €
REPARTITION DE L'ENCOURS	96,55% TAUX FIXE / 3,45 % TAUX VARIABLE
TAUX MOYEN	2,31 %
CLASSEMENT CHARTE GISSLER	100 % A1

Le résultat reporté est de 1 450 870,43 euros.

BUDGETS ANNEXES

ZAC Bosquet-Reine (gestion de stocks) :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	60 740 €	60 740 €
FONCTIONNEMENT	331 255 €	331 255 €

Ce budget annexe doit être clôturé prochainement.

Lotissement de Triquerville (gestion de stocks) :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	170 000 €	170 000 €
FONCTIONNEMENT	179 100 €	179 100 €

En 2026, il est prévu de payer les dernières factures et de vendre plusieurs terrains.

Lotissement de Touffreville-la-Câble (gestion de stocks) :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	15 697 €	15 697 €
FONCTIONNEMENT	35 343 €	35 343 €

En 2022, tous les terrains du lotissement ont été vendus. L'avance de trésorerie du budget principal a été remboursée. Il reste une facture de travaux à payer pour permettre la clôture du budget.